

## Retraite par points : plus équitable, vraiment ?

Depuis 1993, les réformes des retraites ont été menées au nom de l'équilibre financier des régimes. Alors que le déficit des caisses est en voie de résorption au prix de la baisse du niveau des pensions et du départ plus tardif en retraite, c'est la recherche de l'équité qui est invoquée pour justifier une nouvelle réforme.

Le projet est de transformer le système actuel par annuités en un régime par points qui remplacera les 42 régimes actuels (base et complémentaires). L'objectif annoncé est qu'« *à carrière identique, revenu identique, la retraite doit être identique* ». **Donc, à carrière incomplète et faibles revenus, faible retraite, mais ce sera la même chose pour tout le monde ! Est-ce cela l'équité visée ?**

### Quid alors des dispositifs de solidarité ?

Ce sont eux qui constituent le socle de la redistribution du système de retraites en faveur des personnes qui ont peu de droits à la retraite car elles n'ont pas eu une activité professionnelle suffisante du fait de l'existence de contraintes économiques (chômage et précarité), du fait des normes sociales qui pèsent sur les femmes en leur attribuant la charge de l'éducation des enfants. Les inégalités de pension qui en résultent sont importantes. L'équité doit consister à les prendre en compte et à assurer une pension convenable.

Certes, les documents officiels affirment que les solidarités seront consolidées, mais ils indiquent aussi qu'il faut « *redéfinir leurs objectifs et clarifier la nature de leur financement* ». L'idée est de sortir certains dispositifs du système de retraites et de les faire financer par la fiscalité. **Dans le contexte actuel de recherche de baisse des dépenses publiques, il y a là un risque majeur de régression.**

Et il est indiqué que le montant actuel des retraites, qui représente 14 % du PIB, doit être un plafond. Déclarer que la part des retraites dans la richesse produite ne doit pas croître alors que la part des retraités dans la population va augmenter revient à décider de leur appauvrissement.

### Le fonctionnement d'un régime par points permet d'éviter le débat public

Dans un régime par points, on accumule des points en cotisant tout au long de sa vie active, les cotisations achetant des points. Au moment de la retraite, les points sont convertis en pension. Il n'y pas de taux de remplacement (rapport entre la pension et le salaire) fixé à l'avance, à la différence du régime de base par annuités qui définit un taux plein que l'on obtient moyennant une certaine durée de cotisation. Un régime par annuités est « à prestations définies », un régime par points est « à cotisations définies » : on connaît le niveau de ses cotisations, mais comme il n'y a aucune notion de taux plein, **on n'a pas de visibilité sur sa future pension.**

La valeur du point à l'achat, celle du point lors de la conversion en pension ainsi que d'autres paramètres sont réglés chaque année de manière à équilibrer les finances des caisses de retraite. Ce sont des mesures techniques d'ajustement qui sont décidées au niveau des gestionnaires de caisse, ce qui escamote ainsi tout débat public sur l'évolution des retraites et le partage de la richesse produite, d'une part au sein de la masse salariale entre salarié·es et retraité·es, d'autre part en amont, entre masse salariale et profits.

L'exemple des régimes complémentaires Agirc et Arrco qui fonctionnent par points est loin d'être enviable : entre 1990 et 2009, le taux de remplacement a baissé de plus de 30 % dans chacun d'eux, ce qui est une baisse beaucoup plus sévère que dans le régime de base.

## **Un régime par points ne peut que pénaliser plus encore les femmes, et plus généralement toutes les carrières heurtées**

Un régime par points est basé sur une logique purement « contributive », c'est-à-dire qu'il vise à ce que les pensions perçues par une personne pendant sa retraite soient proportionnelles à la somme actualisée de l'ensemble des cotisations versées au cours de sa carrière. La pension reflète ainsi l'ensemble des salaires perçus, et non plus les 25 meilleures années de salaires comme dans le régime général, ou les six derniers mois comme dans la fonction publique. Tant pis alors pour les personnes aux carrières courtes ou avec de bas salaires!

### **Le libre choix de sa retraite ?**

Les partisans d'un régime par points insistent sur le fait que celui-ci offre « la faculté de choisir le moment de partir en retraite ». On pourrait ainsi arbitrer soi-même le montant de sa pension: si on n'a pas assez de points, on continue de travailler.

Quelle illusion... ou quelle hypocrisie ! Lorsqu'on sait que les transitions directes d'une situation d'emploi à la situation de retraite n'existent que pour un peu plus de la moitié des personnes, que les employeurs continuent de se débarrasser des seniors, ou encore que de nombreuses personnes qui ont des métiers pénibles et souvent de faibles salaires (par exemple aide-soignante) ont déjà du mal à attendre l'âge légal de départ.

### **Une perte de crédibilité du système sciemment organisée**

Les arguments mobilisés pour légitimer la nouvelle réforme pointent la perte de confiance des Français-es dans notre système de retraite. En effet, les réformes passées ont organisé une baisse continue du niveau des pensions en refusant d'augmenter les ressources des caisses de retraite, tout en durcissant les conditions pour une pension à taux plein.

L'objectif de fond est d'inciter celles et ceux qui le pourront à se constituer un complément de retraite par une épargne individuelle, et de faire ainsi la place aux assurances privées et aux produits financiers. Avec la crise de 2008, qui a entraîné de très sévères baisses de pension pour de nombreuses personnes dans les pays où les fonds de pension sont développés, la promotion de la capitalisation n'était plus à l'ordre du jour. Aujourd'hui, la voilà de retour.

Il est prévu dans le projet présenté que les revenus d'activité ne cotiseront plus dans le système commun de retraite sur la partie supérieure à 10 000 euros bruts par mois... pour ces personnes, il y aura des incitations financières pour l'épargne individuelle. L'étalement de capitalisation étant instauré, il suffira ensuite d'abaisser ce seuil de revenus pour élargir le volume offert au secteur privé.

### **En conclusion**

Le système actuel n'est certes pas satisfaisant, avec la baisse programmée des pensions, des inégalités qui doivent être corrigées, et notamment les conditions de pénibilité qui doivent être prises en compte. Mais il est tout à fait possible d'améliorer le système actuel par annuités, en visant à harmoniser par le haut les différents régimes et en augmentant leurs ressources .



*Document réalisé à partir de "Retraite par points:vraiment plus équitable ?" de Christiane MARTY (ATTAC FRANCE)*